



COVID-19

DÉCONFINEMENT

Phase 3

LES SORTIES DES RÉSIDENTS

Les objectifs de ces sorties sont de maintenir une vie sociale en dehors de l'établissement, de lutter contre une détresse psychologique et un sentiment d'enfermement.

Afin de garantir la sécurité de tous, les sorties auront lieu sous les conditions suivantes :

- Les sorties se font le mardi et jeudi matin sur inscription.
- Les résidents sortiront toujours accompagnés de l'animatrice avec le véhicule de la résidence.
- Aucun résident ne peut sortir sans être accompagné par l'animatrice, même pour faire les courses à pied dans le village.
- Le port du masque est obligatoire.
- Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique se fera à chaque entrée et sortie d'un magasin et au retour à l'entrée de l'établissement.
- Le nombre de résidents sera limité à deux personnes par sortie.
- Dans les lieux publics nous respecterons la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne.
- Dans les magasins, nous éviterons de toucher à tout afin d'éviter la propagation du virus. On ne touche que ce que l'on veut acheter.

L'animatrice doit veiller au bon respect des règles d'hygiène et de sécurité, énoncées ci-dessus. Si les règles ne sont pas respectées, elle doit en informer la direction dans les plus brefs délais.

Fait le 15 juin 2020

Mise en place le 23 juin 2020